

24.09.2009 – 14:30 Uhr

Migros: recours au rail accru pour les transports

Zürich (ots) -

Migros poursuit ses efforts consistant à recourir plus systématiquement au rail plutôt qu'à la route pour l'acheminement de ses marchandises. Ainsi, durant le 1er semestre 2009, la part des transports par chemin de fer s'est accrue de 0,3%.

Au cours des six premiers mois de 2009, 41'000 wagons de CFF Cargo ont circulé pour les besoins de Migros. Cela correspond à 95 millions de tonnes-kilomètres, ce chiffre s'inscrivant en hausse de 0,3% par rapport à celui enregistré au cours du 1er semestre 2008.

Migros poursuit sans relâche ses efforts en vue d'adopter un mode de transport qui ménage l'environnement. «Nous misons systématiquement sur le rail et abandonnons régulièrement certains transports par la route au profit du chemin de fer. Ainsi, à partir de l'automne 2009, les denrées alimentaires livrées à Migros Genève par la centrale de distribution Migros de Suhr en Argovie seront intégralement acheminées par train», explique Martin Huber, chef de projet au sein du secteur Logistique/Transports à la Fédération des coopératives Migros.

Une autre étape importante a été franchie dans le sens où, depuis la fin 2008, non seulement Migros Vaud et Migros Genève, mais encore Migros Tessin se voient livrer par chemin de fer tous leurs assortiments non food et near food depuis la centrale de distribution Migros de Neuendorf dans le canton de Soleure. Par ailleurs, l'entreprise de production Migros Riseria Taverne, au Tessin, a enregistré une croissance de 31,1% au cours du 1er semestre 2009 comparativement à la même période de 2008. Cette progression est due au fait qu'un nombre accru de variétés de riz sont importées d'Asie, lesquelles arrivent à Bâle dans des containers maritimes qui sont ensuite acheminés jusqu'au Tessin par CFF Cargo.

Zurich, le 22 septembre 2009

Contact:

Nathalie Eggen, porte-parole FCM, tél. 044 277 24 98
nathalie.eggen@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100590542> abgerufen werden.